



4. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LE PERSONNEL

4.2 EXPOSÉ DES FONCTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rendement de la direction générale en tant qu'unique lien officiel du conseil par rapport à l'organisme fonctionnel, sera synonyme du rendement de l'ensemble de l'organisme.

Par conséquent, la contribution des fonctions de la direction générale peut être exprimée par rapport au rendement dans deux secteurs uniquement.

4.2.1 Réalisation des dispositions des politiques du conseil sur les *Finalités*.

4.2.2 Fonctionnement organisationnel conformément à la prudence et au code de déontologie établis dans les politiques du conseil sur les *Limites imposées à la direction générale*.

[Retour à l'index](#)